

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, tenue le 1^{er} décembre 2025 à 18h30 à l'endroit habituel des séances du conseil, et à laquelle sont présents:

Madame Lise Lapointe, mairesse
Madame Annie Bilodeau, conseillère
Monsieur Alain L'Écuyer, conseiller
Monsieur Serge Bigras, conseiller
Monsieur Sylvain Venne, conseiller
Monsieur Mathieu Piché, conseiller

Est également présente:
Madame Maryline Melançon, directrice générale et greffière-trésorière

Monsieur Martin Jr Cadieux, conseiller est absent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 18h34 par la mairesse, Madame Lise Lapointe. Le quorum est constaté.

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11404-12-2025

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Bigras, appuyé par le conseiller Monsieur Alain L'Écuyer et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11405-12-2025

EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE PAR INTÉRIM

Il est proposé par le conseiller Monsieur Mathieu Piché, appuyé par la conseillère Madame Annie Bilodeau et résolu d'embaucher Madame Lorraine Millette à titre de directrice générale adjointe par intérim, pour un à deux jours par semaine, selon les besoins de la municipalité, et ce, pour la durée de l'absence de Madame Sandra Lévesque, directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11406-12-2025

EMBAUCHE D'UNE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Il est proposé par le conseiller Monsieur Sylvain Venne, appuyé par le conseiller Monsieur Serge Bigras et résolu à l'unanimité d'embaucher Madame Annick Brault à titre de directrice générale par intérim, à titre de travailleuse autonome, à raison d'une journée par semaine jusqu'à la fin janvier.

Il est également résolu d'autoriser Madame Annick Brault à signer, pour et au nom de la municipalité, les chèques ainsi que les documents nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac.

Il est également résolu d'autoriser Madame Annick Brault à effectuer toutes les transactions bancaires électroniques nécessaires au bon fonctionnement de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NUMÉRO: 11407-12-2025

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Bigras, appuyé par le conseiller Monsieur Alain L'Écuyer et résolu de lever la séance, il est 18h45.

ADOPTÉE

Lise Lapointe,
Mairesse

Marilyne Melançon,
Directrice générale,
greffière-trésorière